



**appel à candidatures
en direction des artistes
de tous les domaines
d'expression artistique
en vue de trois
résidences-mission
d'appui artistique
(Mi.A.A.)
à l'auberge de jeunesse
d'Amiens**

**Dans le cadre de la convention relative au tourisme culturel signée par le
ministère de la culture et de la communication
et le ministère chargé du tourisme**

**la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC),
l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts-de-France (UNAT),
la fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ),**

lancent un

**appel à candidatures en direction des artistes
de tous les domaines d'expression artistique**

**en vue
de trois résidences-mission d'appui artistique (Mi.A.A.)**

**prenant place au sein de l'auberge de jeunesse
d'Amiens dans le département de
la Somme**

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

la région Hauts-de-France a été retenue avec trois autres régions afin d'expérimenter des partenariats en faveur des vacanciers reposant sur une articulation organisée entre tourisme social et faits artistiques et culturels.

Pour ce faire, la direction régionale des affaires culturelles Hauts de France et l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France ont choisi, après concertation, de privilégier une forme d'intervention plaçant en situation centrale et rayonnante l'artiste et mobilisant plus particulièrement les différents professionnels en activité au sein d'établissements de vacances ou de séjour. Ici, en l'occurrence, pour ce qui concerne ce présent appel à candidatures, il s'agit **de l'auberge de jeunesse**, situé à Amiens dans le département de la Somme. Cet établissement étant géré par la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ), association à but non lucratif, agréée par le ministère en charge de la jeunesse et des sports et de la vie associative et par le ministère en charge du tourisme.

Cette forme est la résidence-**mission d'appui artistique (Mi.A.A.)** qui a été initiée il y a quelques années, en région Hauts-de-France, à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. Elle ne se confond, en aucun cas, avec une résidence de création. Il n'y a, en ce cadre, aucune commande d'œuvre ni enjeu de production.

L'objectif qui est généralement attaché à une Mi.A.A. est d'amener, en un site précis et relativement circonscrit, comme ici, en une auberge de jeunesse, les publics qui en relèvent, momentanément ou de manière plus prolongée, à se trouver, de manière incidente ou, au contraire, de manière très organisée, en proximité avec un artiste et de vivre avec lui des temps de rencontre et d'action où tout est possible (élaboration de micro-projets artistiques, temps de pratique artistique, parcours artistiquement conçus de découverte de l'environnement immédiat, échanges à propos de la recherche et des œuvres de l'artiste, etc)

Les personnes que l'on cherche à toucher, via une Mi.A.A., sont plus particulièrement celles pouvant se sentir en éloignement ou du moins en situation d'intimidation vis-à-vis de la culture et de l'art. Au-delà de ces personnes ce sont, plus généralement, toutes celles qui séjournent à l'auberge de jeunesse d'Amiens sont susceptibles d'être concernées.

Ceci implique une relation privilégiée entre chacun des artistes-résidents successifs et les différents personnels travaillant au sein de l'établissement, ceux-ci incarnant la permanence en un lieu de séjour qui, par définition reçoit de manière momentanée des personnes individuelles, des familles ou des groupes (de quelques jours à deux semaines). C'est la totale complicité interprofessionnelle qui peut s'organiser entre ces personnels et chaque artiste-résident qui garantit la réussite d'une Mi.A.A..

Cette réussite est effectivement au rendez-vous dès lors que l'on se donne les moyens d'une inscription quasi naturelle et chaleureuse dans une équipe professionnelle, d'une autre présence professionnelle, très différente et rare, apte à enchanter ou à poétiser un quotidien, qui plus est en un espace-temps où la disponibilité des bénéficiaires est, à priori, de mise.

C'est ce à quoi s'engagent l'auberge de jeunesse et ses équipes, et au-delà, les différents partenaires de proximité avec lesquels l'établissement entretient des relations diversifiées autant que soutenues.

Ainsi à titre d'exemple peut être citée l'association La Maison du Colonel située sur le quartier au 2, de la rue Lescouvé à Amiens.

Si vous souhaitez en savoir plus à propos des Mi.A.A. vous êtes invités à cliquer sur le lien suivant :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/spip.php?article146>

MISSION PROPOSÉE A CHAQUE ARTISTE-RÉSIDENT

Il s'agit donc, **pour chaque artiste retenu**, au cours d'une période d'un seul tenant de résider l'auberge de jeunesse d'Amiens et d'accompagner, à raison de six jours par semaine, l'équipe des professionnels (direction, accueil, animation, entretien, restauration etc.) au service des différents usagers venant y séjourner afin de mener à bien avec elle, en faveur des personnes, des groupes et des familles qui s'y succèdent, des processus très variés d'action culturelle et d'action artistique ainsi que des temps de pratique artistique qui soient fortement imprégnés de la recherche et de la démarche artistiques qui l'animent.

Cette action, délibérément expérimentale, peut également largement rayonner en direction des associations et structures de proximité avec lesquelles l'auberge de jeunesse d'Amiens entretient de solides relations. Une articulation recherchée entre usagers de passage et habitants d'Amiens pouvant constituer un axe fort de la résidence-**mission d'appui artistique**

L'expérimentation donc, le renouvellement permanent des propositions, l'action participative, l'inattendu et le joyeux mais aussi le questionnement sont particulièrement souhaités.

Si aucune thématique n'est imposée par les partenaires initiateurs de cette résidence-Mi.A.A., ceux-ci suggèrent, sans aucun caractère d'obligation toutefois, que chaque artiste-candidat puisse en proposer une. Une thématique qui mette en évidence l'articulation pouvant exister entre sa recherche artistique propre et l'imaginaire qui peut se rattacher au voyage, à la découverte de l'ailleurs et de l'autre, à l'hospitalité, à l'échange, à l'histoire même des auberges de jeunesse et à la Contemporanéité en ce début du XXIème siècle

Chaque artiste retenu est, par ailleurs, expressément invité à venir résider accompagné d'un ensemble d'œuvres ou de formes artistiques légères déjà réalisées et disponibles à des fins de diffusion intensive au sein de l'auberge de jeunesse et éventuellement à sa périphérie, durant la période de résidence. Cet ensemble pouvant être également complété d'un ensemble documentaire renseignant sur l'activité de l'artiste-retenu.

CONDITIONS

Il s'agit, pour chaque résidence **d'une mission d'un mois et demi, à temps plein, en toute exclusivité** (cet engagement est impératif).

Les trois périodes successives de résidence sont fixées comme suit:

- 1) du 15 septembre au 31 octobre 2017
- 2) du 2 novembre au 17 décembre 2017
- 3) du 5 janvier au 20 février 2018

Les trois artistes retenus sont, par ailleurs, invités à partager en amont de leurs résidences un court séjour leur permettant une prise de repères au sein de l'auberge et de son environnement, de faire connaissance avec son personnel et avec ses partenaires de proximité.

Ce temps commun leur permettra aussi de faire connaissance entre eux, de se présenter mutuellement leurs démarches. Si non appelés à résider en simultanément, tous les trois participent de la même expérience et peuvent légitimement envisager, en compagnie et à l'écoute de la direction de l'auberge de jeunesse, une recherche de « fil rouge », de jonctions ou d'articulations entre les trois résidences successives, les faisant percevoir comme, chacune, partie constitutive d'un ensemble cohérent.

Ce temps d'immersion et de rencontre est prévu au cours de la première semaine de septembre 2017.

En ce qui concerne la rémunération chaque artiste retenu, le coût total employeur ne pourra, en aucun cas, excéder, pour le mois et demi de résidence et les trois jours d'immersion, 6 700 euros, (rémunération de l'artiste, charges et cotisations afférentes et, le cas échéant, les droits d'auteur)

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi généralement le plus approprié est le régime général.

L'artiste retenu bénéficiera, à titre gracieux, d'un hébergement au sein de l'auberge de jeunesse. Ses repas seront également pris en charge. Ainsi qu'un voyage aller-retour de son lieu d'habitation à l'auberge de jeunesse pour la période de résidence à proprement parler. Et un autre voyage aller-retour de son lieu d'habitation à l'auberge de jeunesse pour la période d'immersion et de rencontre.

Un budget pourra également être consacré aux éventuels besoins en matière de fongibles et de petites fournitures.

Ces moyens ont pu être mobilisés conjointement par le ministère de la culture et de la communication – direction régionale des affaires culturelles Hauts de France (DRAC), l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France (UNAT) et l'auberge de jeunesse d'Amiens.

POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque candidat, de nationalité française ou étrangère, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-Mi.A.A.

Chaque candidat est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre la communauté au travail et en séjour à l'auberge de jeunesse d'Amiens. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Les éléments à fournir constituent un ensemble, d'un seul tenant de préférence, à adresser, par voie électronique uniquement, sous format, PDF à l'adresse suivante :

direction.amiens@hifrance.org

Cet ensemble comprend:

- 1- Un dossier artistique présentant la démarche et la production artistiques du candidat ;
- 2- un CV ;
- 3- une lettre de motivation confirmant son acceptation du principe de présence exclusive et faisant état d'un certain nombre de pistes qui seront empruntées au cours de la résidence-Mi.A.A. ; c'est aussi dans cette lettre que peut être précisée la période de préférence pour la résidence.
- 4- une liste des œuvres et objets artistiques que le candidat propose de diffuser durant la résidence-Mi.A.A.

L'ensemble est à envoyer pour le **8 juillet 2017**, dernier délai.

ANNONCE DU CHOIX DE L'ARTISTE-RÉSIDENT RETENU

un jury composé de représentants

- de la direction régionale des affaires culturelles Hauts de France (DRAC),
- de l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France (UNAT),
- de l'auberge de jeunesse d'Amiens

se réunira au cours de la deuxième semaine du mois de juillet 2017 et procédera au travail de pré-sélection, puis de sélection.

Le choix définitif des trois artistes-résidents est annoncé, au plus tard, le **20 juillet 2017**

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

peut être contacté :

Monsieur **Pierre Ferand**, directeur

Coordonnées :

- Email : direction.amiens@hifrance.org
- Tél bureau : **03-22-33-27-52**
- Port : **06-87-37-60-10**

ET POUR FAIRE PLUS AMPLE CONNAISSANCE

avec l'UNAT :

<https://www.unat.asso.fr/unat>

avec la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ)

<http://www.hifrance.org>

avec la DRAC Hauts de France

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France>

et avec les différents dispositifs d'action culturelle et d'éducation artistique disponibles en Hauts-de-France

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/>

ET À PROPOS DE L'AUBERGE DE JEUNESSE D'AMIENS ... quelques informations.

L'auberge a été ouverte en février 2011.

Elle est située aux **30 et 46 Square Friant, les quatre chênes**, dans des locaux mis à disposition par Amiens Métropole en prenant appui sur un conventionnement précisant les modalités d'occupation des lieux

89 chambres de 1, 2 ou 4 lits (soit un total de 187 lits) réparties sur trois étages. 5 chambres sont prévues pour des personnes à mobilité réduite.

L'auberge accueille différents types de publics :

- individuels (touristes en bonne partie, personnes en formation ou en stages, salariés...)
- familles (touristes ...)
- groupes (touristes, sportifs, artistes, scolaires ...) ;
et de manière moindre des permanents (jeunes sportifs de haut niveau par exemple)

Le bâtiment d'hébergement comprenant :

•89 chambres de 1, 2 ou 4 lits (soit un total de 187 lits) répartis sur trois étages. 5 chambres sont prévues pour des personnes à mobilité réduite. Les chambres sont équipées de sanitaires et de douches

- un escalier principal et deux de secours ;
- un ascenseur ;
- six toilettes publiques ;
- six salles de formations pouvant accueillir entre 15 et 20 personnes ;
- une salle informatique ;
- un espace de convivialité.

Le bâtiment de restauration comprenant :

- deux salles de formation pouvant accueillir respectivement 50 et 200 personnes ;
- quatre toilettes publiques ;
- une cuisine équipée avec des zones de préparation froide et chaude, des réserves

- une zone de livraison ;
- un self avec une zone d'attente de 15 mètres linéaire ;
- un espace restauration de 150 places ;
- une plonge avec une zone de dépôt des plateaux.

Aujourd'hui l'auberge sert en moyenne 40 repas par jours (hors petit déjeuner) avec des pics pouvant aller jusqu'à 120 repas selon les groupes accueillis et plus particulièrement sur les périodes de vacances scolaires.